

CHARTRE CLINIQUE

La Maison est une association réunissant une équipe pluridisciplinaire de psychothérapeutes et de professionnels de l'accompagnement. Son fonctionnement repose sur des valeurs de coopération, d'échange entre pairs, d'innovation théorico-clinique et de respect de la singularité de chaque patient comme de chaque professionnel. La présente charte a pour objet de vous informer, en toute transparence, du cadre particulier dans lequel s'inscrit votre prise en charge au sein de l'association.

1. Un fonctionnement pluridisciplinaire et collaboratif

Les professionnels de La Maison exercent en lien les uns avec les autres, dans une logique de coopération et de croisement des approches (systémique, hypnose relationnelle, humaniste, phénoménologique, et toute approche compatible avec les valeurs de l'association). Cette organisation collaborative vise à enrichir la qualité de l'accompagnement qui vous est proposé.

2. Le partage clinique en équipe

Dans ce cadre pluridisciplinaire, votre situation clinique peut faire l'objet d'un partage entre les membres de l'équipe qui participent à votre prise en charge ou à la supervision de celle-ci. Ce partage poursuit exclusivement l'une des finalités suivantes :

- l'enrichissement clinique de votre accompagnement,
- la recherche théorico-clinique conduite par l'association,
- la formation et la supervision des professionnels.

Le partage est en toutes circonstances limité aux seuls éléments cliniques utiles à la finalité poursuivie.

3. Secret partagé et confidentialité

Tout membre de l'équipe destinataire d'une information clinique partagée dans ce cadre est tenu à la même obligation de confidentialité que le thérapeute qui vous suit directement. Ce secret partagé ne vaut qu'entre les membres de l'équipe participant à votre prise en charge ou à la supervision concernée : votre thérapeute reste tenu au secret professionnel de droit commun à l'égard de toute personne extérieure à l'association.

4. Anonymisation des données en cas de diffusion externe

Avant toute publication ou diffusion destinée à un public extérieur à l'équipe (article, communication, enseignement), les données nominatives et tout élément permettant de vous identifier, directement ou indirectement, sont retirés ou modifiés.

5. Votre consentement et votre droit de refus

Un document de consentement vous est proposé à l'issue de votre première séance. Sa signature conditionne l'inscription de votre suivi dans le cadre de partage clinique propre à l'association, décrit ci-dessus.

Vous pouvez refuser ce cadre. Ce refus ne remet pas en cause la poursuite de votre prise en charge : celle-ci se poursuit alors selon les règles déontologiques de droit commun applicables à la profession de votre thérapeute, en dehors de tout dispositif de partage en équipe. Les modalités concrètes de cette poursuite sont, dans ce cas, appréciées avec votre thérapeute.

6. Vos questions

Vous pouvez à tout moment interroger votre thérapeute sur ce cadre, sur la manière dont vos données sont traitées, ou sur votre droit de refus. Cette charte complète, sans s'y substituer, les obligations déontologiques propres à la profession de votre thérapeute.

La Maison Association pour le développement de la thérapie collaborative